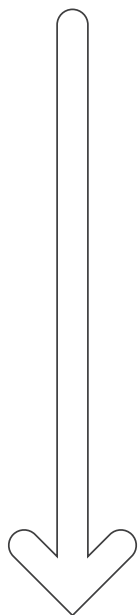


Tribunal de district

APEA

Avocat collaboratif

1^{ère} audience
Accord+



Accord-

Soutien financier

Médiation

Si les parents cherchent à organiser leur séparation/divorce et/ou décider des modalités de coparentalité (scolarité et activités de leurs enfants, lieu de vie, budget, valeurs éducatives...)

CONTRE-INDICATIONS :

violence conjugale : procédure pénale en cours ou lorsqu'une victime n'est pas en mesure de se retrouver en présence de l'auteur-e.

SAISINE :

la-le juge/APEA informe la médiatrice ou le médiateur du mandat par écrit ; elle-il donne aux parents l'information faite par l'AVdM

+ carte de visite du site pour plus de renseignements : www.egalite-famille.ch/consensus

Possible en tout temps : avant, pendant, après une procédure judiciaire

CUMULABLE

- en tout temps avec **information et sensibilisation**
- au cas par cas avec **accompagnement à la coparentalité / médiation** - bien distinguer les démarches auprès des bénéficiaires et conseiller de ne pas les faire simultanément; sensibiliser à la charge de temps et émotionnelle dans le cas d'un cumul

Soutien financier

Accompagnement à la coparentalité

En groupe

Individualisé

Quand les fonctions parentales sont perturbées par le conflit conjugal ; quand la coopération entre parents n'est pas acquise ; quand la mobilisation des deux parents pour le bien-être des enfants n'est pas possible

CONTRE-INDICATIONS :

situations de haut conflit, avec violence ou emprise.
Enfant en danger dans son développement.

SAISINE :

la-le juge/APEA transmet aux parents le nom des deux associations

+ carte de visite du site pour plus de renseignements : www.egalite-famille.ch/consensus

CUMULABLE

Gratuit

Information et sensibilisation à la séparation

Toujours approprié. Les parents reçoivent les informations importantes sur les aspects psychologiques et juridiques de leur séparation, et sur l'expérience qu'en font leurs enfants

CONTRE-INDICATIONS :

aucune

SAISINE :

La-le juge/APEA transmet aux parents le flyer informatif

+ carte de visite du site pour plus de renseignements : www.egalite-famille.ch/consensus

CUMULABLE

- en tout temps avec accompagnement à la coparentalité et médiation

Curatelle provisoire

Expertise psycho-judiciaire

Médiation ordonnée

Psychothérapie ordonnée

Accompagnement à la coparentalité

OPE

MESURES POSSIBLES

	Médiation	Accompagnement à la coparentalité	Information et sensibilisation à la séparation
Caractéristiques	Démarche pragmatique (non thérapeutique), possible en tout temps, visant des accords et solutions respectant les besoins de toutes et tous, ou pour régler un point particulier (ex : partage de garde, visites)	Démarche thérapeutique et éducative centrée sur les besoins des enfants ; « remobilisation » du rôle parental	Information Espace pour poser des questions générales mais non pour discuter de cas individuels
Rythme	Chaque deux semaines ou à un rythme décidé par les parents	Deux options possibles : Être coparent : trois séances d'atelier en groupes (les deux parents participent dans des groupes séparés) + un entretien préalable As'trame : suivi personnalisé (les deux parents ensemble ou séparément selon le niveau de conflit) : 5 à 8 séances de 1h à 1h30	Participation à une seule séance de 1h30. Des séances ont lieu deux fois par mois à la Maison des jeunes à Monthey – voir dates sur le flyer Inscription sur le site de l'OCEF
Coût	Cinq heures gratuites La médiatrice ou le médiateur demande directement le remboursement à l'IDE	Avec un soutien financier : Être coparent : CHF 132.50.- (moitié du prix) pris en charge par chacun des parents pour l'ensemble de l'atelier Les parents demandent le remboursement au moyen de l'attestation de participation à remettre à l'IDE As'trame : première séance à CHF 30.-, ensuite tarif en fonction du revenu des parents avec un soutien financier du Service cantonal de la jeunesse (SCJ). Les parents sont facturés avec déduction du soutien du SCJ	Gratuit
RÉSULTATS	- Accords et convention pouvant être homologués par la-le juge/APEA dans le cadre de la séparation - Accords portant sur des éléments de collaboration parentale à l'intention de l'APEA ou de l'OPE (si enquête sociale ou mesure de protection en cours) - Apaisement du conflit parental - Engagements des parents pour faciliter la communication au quotidien et avec les enfants	- Apaisement du conflit parental - Parents sensibilisés aux besoins concrets de leurs enfants - Amélioration de la communication centrée sur les besoins des enfants	- Information sur les aspects juridiques et psychologiques d'une séparation et la médiation - Prise de recul sur sa situation - Prise de conscience sur ce que vivent les enfants impliqués dans un conflit parental
Les intervenant-e-s	Médiatrices et médiateurs de Martigny et Monthey affiliés à l'association valaisanne des médiateurs (AVdM) et autorisés pour le pilote montheysan de consensus parental	- Être coparent : - contact@therapie-systemique.ch - ou coparentalite@protonmail.com 078 670 80 42 ou 078 759 48 61 - As'trame : - valais@astrame.ch ou 079 426 30 71	Équipe pluridisciplinaire d'intervenant-e-s (juriste, médiatrice ou médiateur, psychologue)